SCoT Vallée de la Drôme

Le Schéma de Cohérence Territoriale

Ensemble vers 2041

Le périmètre du SCoT de la Vallée de la Drôme Aval

Qu'est-ce qu'un SCoT ?
Le Schéma de Cohérence Territoriale est un document de planification qui traduit un projet de territoire. Il fixe pour 20 ans les grandes orientations pour préserver l'équilibre entre le développement urbain et économique d'une part, et la préservation des ressources, des espaces naturels et agricoles d'autre part.

Qui porte le SCoT ?
Le SCoT est conçu, porté et animé par des élus issus des deux intercommunalités de la Vallée de la Drôme Aval, qui siègent au Syndicat Mixte du SCoT. Le Conseil Syndical est constitué de 18 membres (9 élus de chaque EPCI). L'élaboration du SCoT a été menée en partenariat avec de nombreux acteurs du territoire, ainsi qu'avec les élus et habitants.

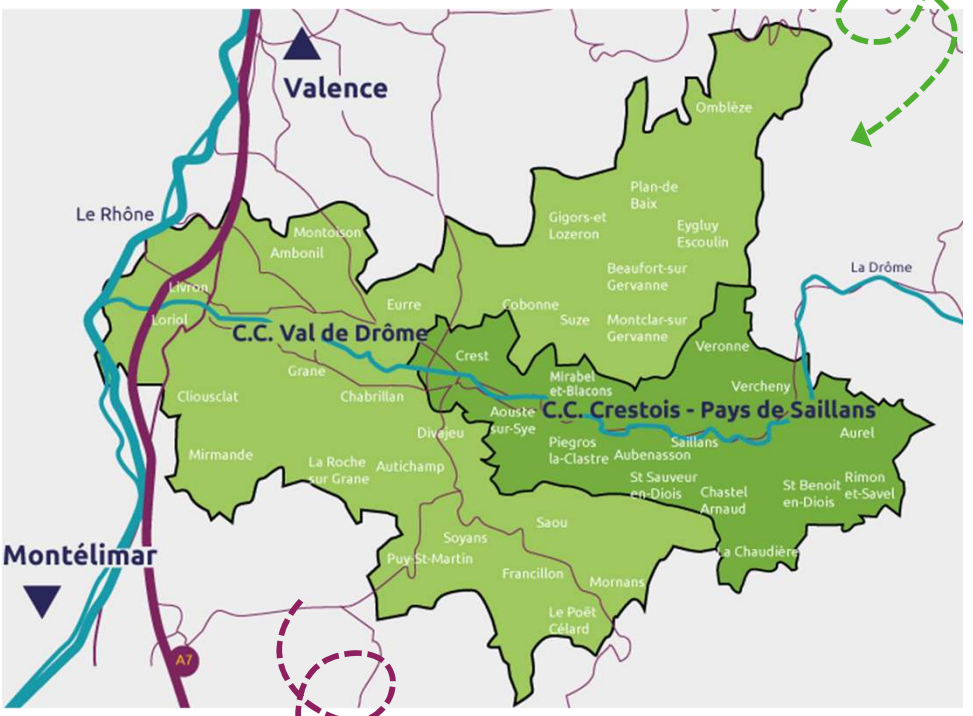

2 EPCI - 43 communes
47 151 habitants en 2022
3 pôles structurants : Crest, Livron-sur-Drôme et Loriol-sur-Drôme

Un projet de développement ambitieux pour la Vallée de la Drôme !

EN BREF

Approuvé en décembre 2024, le SCoT de la Vallée de la Drôme Aval est un outil au service du territoire, posant un cadre commun pour guider les élus locaux dans l'aménagement des communes et intercommunalités. Depuis 2025, il est entré dans une phase de mise en œuvre riche de projets.



Un fil conducteur pour guider l'action publique...

Le territoire du SCoT de la vallée de la Drôme Aval s'engage résolument à actionner tous les leviers de l'aménagement du territoire et de la planification pour réussir une transition énergétique et écologique solidaire.

- Transformer les modes d'urbanisation, les modes de déplacement, les modes de vie
- Préserver partout les « espaces de résilience » et la biodiversité
- Protéger les ressources en eau en privilégiant les économies
- Produire de l'énergie sans dégrader le territoire

Le SCoT s'articule autour de quatre grands défis

DEFI 1

Aménager durablement la vallée de la Drôme



LES GRANDES ORIENTATIONS

- Conforter la **dynamique démographique** tout en maîtrisant les impacts sur les ressources naturelles
- Diversifier et adapter l'offre de **logements** aux besoins du territoire
- Promouvoir des modes d'urbanisation vecteurs de qualité et **économes en foncier**
- Préserver les **espaces de résilience** : une innovation du territoire de la Vallée de la Drôme Aval

DEFI 2

Dynamiser le territoire en valorisant l'ensemble de ses ressources

LES GRANDES ORIENTATIONS

- Fixer des principes ambitieux en matière d'accueil des activités et de **création d'emplois**
- Consolider l'armature commerciale en renforçant la place des centralités
- Développer l'**agriculture** comme moteur de l'économie et de l'identité du territoire
- Conforter l'identité d'un **éco-territoire touristique**



DEFI 3

3

Consolider l'excellence environnementale du territoire

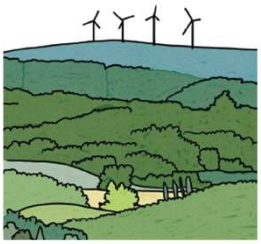

LES GRANDES ORIENTATIONS

- Transformer le **modèle énergétique** du territoire
- **Protéger et économiser la ressource en eau** ; mobiliser la ressource en espace avec parcimonie et responsabilité
- Restaurer et protéger la biodiversité pour garantir le fonctionnement écologique du territoire
- Mettre en valeur les paysages, le patrimoine architectural et urbain

DEFI 4

Développer une mobilité solidaire et durable

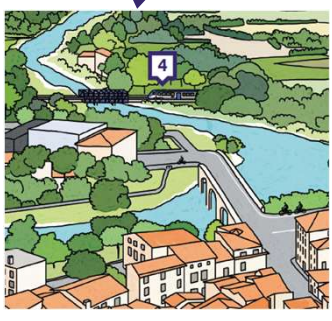

LES GRANDES ORIENTATIONS

- Concevoir un mode d'urbanisation favorable à la **mobilité durable**
- Consolider la vallée de la Drôme comme un axe structurant
- Structurer le territoire autour de bassins de **mobilité de proximité**

Et maintenant, passons à la mise en œuvre du SCoT !

Le SCoT constitue un **cadre de référence** pour les politiques d'organisation de l'espace et d'urbanisme, d'habitat, de mobilités, d'aménagement commercial, d'environnement, dont celles de la biodiversité, de l'énergie et du climat.
Véritable outil de transformation du territoire, il permet également d'anticiper les effets du dérèglement climatique et d'accompagner les transitions écologiques, énergétiques et démographiques.

Les priorités identifiées pour concrétiser la stratégie territoriale

Mise en compatibilité des documents d'urbanisme locaux

Accompagnement de la traduction du SCoT dans les documents de planification urbaine et les documents des politiques sectorielles, auprès des communes et EPCI du périmètre (la compatibilité avec le SCoT garantit la compatibilité avec les normes supérieures – loi Montagne, loi ZAN…)
Production d'avis dans le cadre de consultation Personne Publique Associée.

Un véritable atout pour les communes du territoire :

- ⇨ **Possibilité de se développer dans un cadre négocié en commun garantissant la complémentarité des espaces plutôt que leur mise en concurrence.**
- ⇨ **Pour les communes au RNU, une instruction par les services de l'État réalisée à l'appui du SCoT.**

Réalisation d'études spécifiques

Réalisation d'études sur des thématiques à forts enjeux identifiées dans le SCoT, afin de concrétiser ses objectifs. Mutualisation des connaissances à l'échelle du périmètre SCoT pour toutes les communes et les EPCI du périmètre.
Études « Espaces de résilience en tissus urbains », bilan besoins / ressources en eau, matériaux.

- ⇨ **Le SCoT éclaire l'action publique à l'échelle du territoire, offrant ainsi une base solide et objective pour guider la décision.**

Affirmation du SCoT en tant qu'acteur de l'aménagement

Participation aux instances décisionnaires pouvant impacter le territoire (CDPENAF, CDAC, CLE…)
Représentation du territoire de la Vallée de la Drôme auprès des acteurs de l'aménagement (DDT, autres SCoT, EPCI, InterSCoT 26-07…)

- ⇨ **Le SCoT est un acteur à part entière du développement territorial et un interlocuteur des organismes institutionnels, il veille à la cohérence globale de la stratégie territoriale inscrite au SCoT**

Création d'un observatoire du SCoT

Mise en place d'un outil de cartographie assistée par ordinateur permettant de suivre la mise en œuvre du SCoT et d'en mesurer les effets à l'échelle du territoire.

- ⇨ **Cet observatoire fournit aux élus et aux partenaires des outils d'aide à la décision pour piloter l'action, ajuster les orientations et anticiper l'évaluation du SCoT.**

Communication

Création d'outils pédagogiques et de supports de communication sur le SCoT
Organisation d'évènements : formations, conférences, ateliers pour divers publics

- ⇨ **Promouvoir l'appropriation du SCoT et de ses enjeux**

Le SCoT en pratique

Un document pivot de la planification

Montagne, SRU, UH, Grenelle, ALUR, ZAN…

SRADDET, SDAGE, SAGE, SRCE, Chartes PNR…

Compatibilité **Compatibilité**

SCoT « intègre » les normes supérieures

Compatibilité

PLUi, PLU, Cartes communales, PLH, PDU, PCAET, ZAC…

UN SCoT « INTÉGRATEUR »

Le SCoT est chargé d'intégrer les documents de planification supérieurs et devient ainsi le document pivot : on parle de SCoT « intégrateur », ce qui permet aux Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) des communes de ne se référer juridiquement qu'à lui.

Rappel : en l'absence de SCoT, le principe de la constructibilité limitée s'applique et les possibilités d'ouvrir de nouvelles zones à l'urbanisation sont très réduites. (Loi SRU 2000)

Couverture nationale des SCoT selon leur état d'avancement au 31 décembre 2023

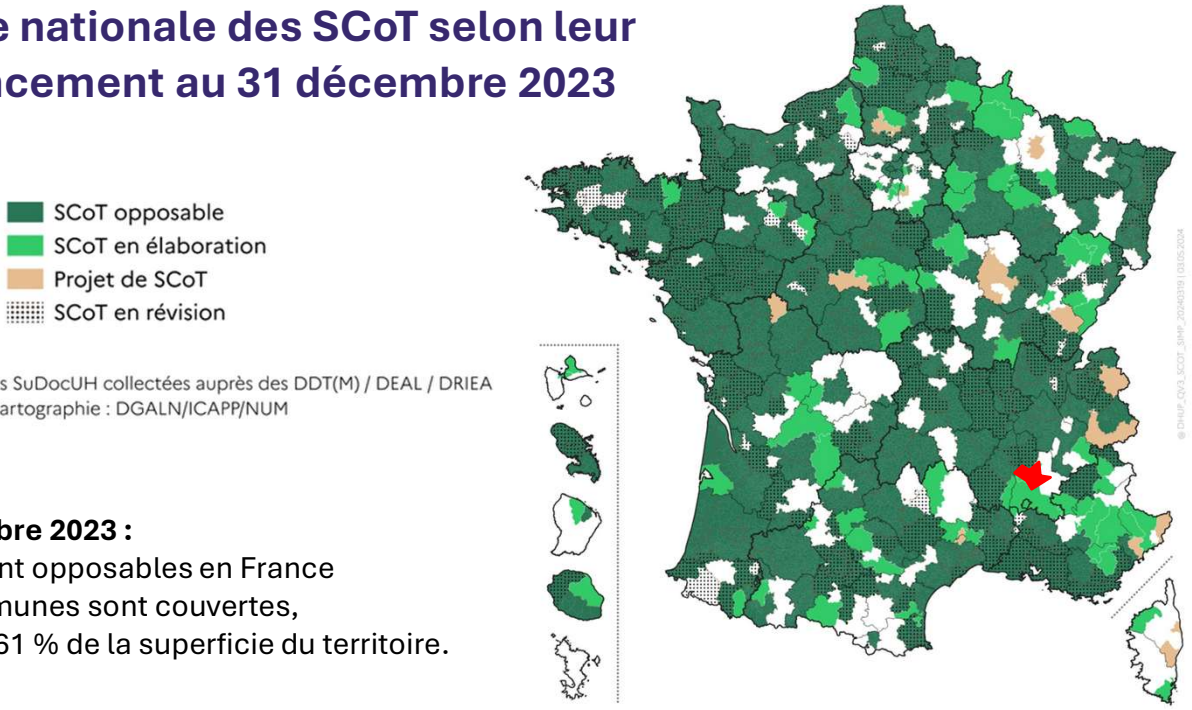

Source : DGALN, données SuDocUH collectées auprès des DDT(M) / DEAL / DRIEA
Cartographie : DGALN/ICAPP/NUM

Au 31 décembre 2023 :
- 384 SCoT sont opposables en France
- 24 598 communes sont couvertes, représentant 61 % de la superficie du territoire.

Les documents qui composent le SCoT

Le Rapport de présentation permet de dresser un diagnostic du territoire en identifiant ses forces et ses faiblesses. Il justifie les choix retenus pour établir le PADD et le DOO et évalue leurs impacts sur l'environnement.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) retrace la vision de ce que l'on veut pour le territoire à l'horizon 2041. C'est le projet politique des élus qui ont élaboré le SCoT.

Le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) vient préciser le projet d'aménagement et de développement durable (PADD), par des explications, des chiffres, des cartes. Il traduit en orientations le projet défini dans le PADD à différents niveaux : préconisations, recommandations, prescriptions. C'est avec les orientations du DOO que les différents documents d'urbanisme devront être compatibles.



Envie d'en savoir plus ?
L'ensemble des documents du SCoT approuvé sont téléchargeables sur le site internet :
www.scot-valleedrome.fr